

Conserver son autonomie

Vous êtes au beau milieu de votre vie. Les enfants ont grandi et sont de plus en plus autonomes. Vous jouissez d'une nouvelle liberté d'action et vous songez à la retraite avec enthousiasme.



Toutefois, vous devrez attendre encore quelques années avant d'en profiter. Mais, pour entrevoir l'avenir avec sérénité, avez-vous tout prévu?

Réalités canadiennes...

- › Les Canadiens vivent de plus en plus longtemps;
- › Dans les dernières années de vie, les coûts pour l'obtention de services de santé augmentent considérablement;
- › Les boomers ont peu ou pas d'enfant pour s'occuper d'eux.

Qui s'occupera de vous?

La majorité d'entre nous verra un jour ses facultés diminuer. Avec l'âge, la vie impose des limites et les simples gestes du quotidien peuvent alors poser problème. Lorsque ce moment arrivera, il sera possiblement trop tard pour trouver les ressources financières adéquates...

Saviez-vous que vous pourriez utiliser votre protection d'assurance vie pour défrayer le coût des soins de santé dont vous aurez besoin dans l'éventualité où vous seriez en perte d'autonomie?

Lorsque l'on sait que le nombre de cas de la maladie d'Alzheimer et de Parkinson ne cesse d'augmenter, il est rassurant de savoir qu'une aide financière est disponible et que celle-ci peut nous permettre de ne pas devenir un fardeau pour nos proches si, un jour, nous ne pouvons plus nous occuper de nous-mêmes.

Voici Lucille, 81 ans



La mère de Jeanne, Lucille, âgée de plus de 80 ans, éprouve de plus en plus de difficultés à s'occuper de sa maison et d'elle-même. Régulièrement, Jeanne doit aider Lucille à effectuer les tâches ménagères mais aussi à préparer ses repas et à s'occuper de son hygiène corporelle. Jeanne passe une grande partie de ses temps libres à s'occuper de Lucille et aimerait beaucoup avoir les services de quelqu'un pour lui permettre d'avoir un peu de répit. Malgré tout l'amour qu'elle éprouve pour sa mère, la situation devient trop difficile pour elle seule. Bien que les services d'une aide à la maison coûtent très cher, ceux-ci sont devenus nécessaires.

Étant maintenant sensibilisée à cette réalité, Jeanne veut éviter que ses propres enfants aient à vivre la même situation qu'elle vit avec Lucille plus tard. Elle a donc rencontré son conseiller financier qui lui a parlé d'un produit d'assurance vie qui couvre justement ce genre de dépense. Jeanne, sans aucune hésitation, a opté pour cette solution financière.

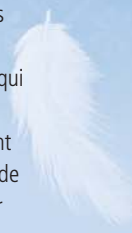
Votre partenaire de confiance.

www.inalco.com



Une protection différente

Que diriez-vous d'avoir la possibilité de profiter de votre assurance vie de votre vivant? La grande majorité des produits d'assurance sont souscrits dans le but de régler les derniers frais et de laisser un patrimoine aux héritiers. Mais pourquoi ne pourriez-vous pas, vous aussi, profiter de votre assurance vie, en cas de besoin? Certains produits d'assurance vie sont conçus pour répondre aux besoins des gens d'aujourd'hui, qui vivent des situations différentes de celles que vivent leurs parents et qui, par exemple, veulent pouvoir subvenir à leurs besoins, tout au long de leur vie, et surtout éviter de devoir compter sur leurs enfants.



De génération en génération

D'une génération à l'autre, nous transmettons les valeurs qui sont importantes pour nous. Nous protéger, nous-mêmes et notre famille, au moyen d'une protection d'assurance vie, est une valeur qui mérite d'être transmise de génération en génération et pour laquelle plusieurs Canadiens nous accordent leur confiance!



Notre solution

Une assurance vie qui assure aussi votre autonomie :

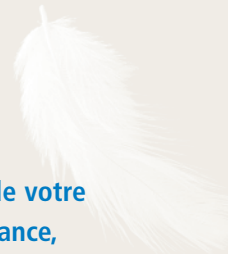
Vie et Sérénité 65 : une protection d'assurance vie entière qui vous donne accès à votre capital d'assurance en cas de perte d'autonomie, de maladie d'Alzheimer, de maladie de Parkinson ou de paralysie. Vous recevrez alors un montant mensuel, prélevé à même votre capital d'assurance vie, et ce, jusqu'à épuisement de ce dernier. Puisqu'il s'agit d'une assurance vie, vos héritiers recevront tout de même, à votre décès, un montant équivalent à 25 % du montant initial de votre protection ou la valeur résiduelle de votre contrat, selon le plus élevé des deux montants.



Vie et sérénité 65 : Une protection garantie!

Parce que vous nous confiez la sécurité financière de votre famille, nous croyons, à titre de partenaire de confiance, qu'il est important de vous offrir un produit qui comporte de nombreuses garanties qui sauront vous apporter la tranquillité d'esprit recherchée.

- › Le capital assuré de votre contrat est garanti et possiblement croissant selon le régime choisi.
- › Les valeurs de rachat incluses dans nos contrats d'assurance vie entière sont garanties.
- › Les primes de renouvellement, lorsqu'il y a lieu, sont connues et garanties.
- › Les frais d'administration de votre contrat sont fixes et garantis.



L'éléphant,
symbole de nos 100 ans
de force et de solidité.

